ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 103188

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur un des effets pervers de l'abandon de l'écotaxe poids-lourds. Outre le coût énorme de cet abandon pour l'État, cette décision a un impact aussi sur la non taxation des poids-lourds étrangers. En effet, la directive dite « eurovignette » de 1999 ouvrait le droit aux pays européens de mettre en place des systèmes de péage ou de vignette spécifiques aux poids lourds afin de compenser les dommages qu'ils causent à l'environnement ou aux infrastructures qu'ils utilisent. Or l'écotaxe permettait justement de taxer tous les poids lourds français ou étrangers, quelle que soit leur provenance. La solution de remplacement adoptée, l'augmentation de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE), frappe tous les automobilistes, et non seulement les poids lourds et fort peu les poids-lourds étrangers. C'est ainsi que l'écotaxe devait peser à hauteur de 31 % sur les poids-lourds étrangers, tandis qu'ils ne représentent que 2 % du produit de relèvement de la TICPE. Il vient lui demander ce que le Gouvernement compte faire pour pallier les effets stratégiques de cet abandon.

Données clés

Auteur : M. Guillaume Chevrollier
Circonscription : Mayenne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103188
Rubrique : Transports routiers
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 février 2017, page 1608
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)